

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 7

INVESTISSEMENT DANS L'ÉCOLE



**Le SNUipp-FSU,
syndicat majoritaire
dans les écoles,
a décidé d'analyser
le bilan du
Ministre Blanquer
à la tête du ministère
de l'Éducation Nationale
depuis 2017.**

L'école française a été largement sous-investie ces dernières années, ce qui se traduit par un retard avec les autres systèmes éducatifs dans les comparaisons internationales.

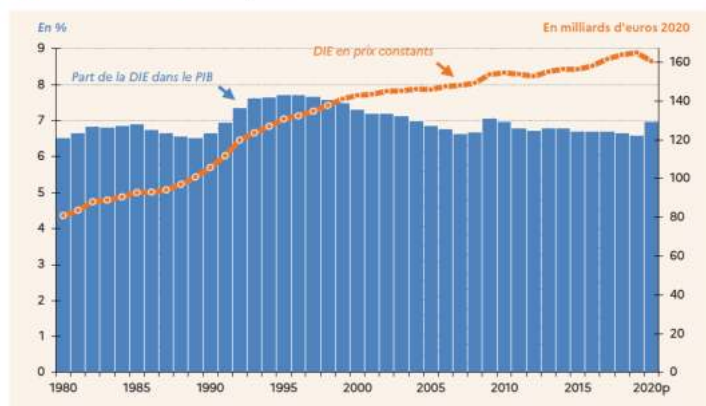
La crise sanitaire révèle ces difficultés structurelles.

Investir dans l'éducation, une question de choix...

Le président Macron avait déclaré faire de l'éducation une « *priorité du quinquennat* », ce qui pouvait laisser envisager un accroissement des dépenses consacrées à l'éducation pour mieux faire réussir l'École.

Or la part dans le PIB de ces dépenses baisse depuis 1996, alors que le PIB augmente régulièrement. C'est-à-dire que la France consacre une part de moins en moins importante de ses richesses à investir dans l'éducation de sa jeunesse.

1 Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB



p : provisoire
Lecture : en 2020, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 7,0 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Ref. : Note d'Information, n° 21.38. © DEPP

La part de la DIE (dépense intérieure d'éducation) est passée de 7,7% en 1996 à 7% en 2020. Elle est estimée à 160,6 milliards d'euros. **Si la France consacrait la même part de son PIB à la DIE qu'en 1996, le budget consacré à l'éducation serait plus élevé de 25 milliards d'euros.**

A titre de comparaison, le gouvernement a adopté un plan de relance de 100 milliards d'euros, censé répondre aux enjeux de la crise, mais sans répondre aux urgences sociales et écologiques. Alors que cela aurait pu être l'occasion d'investir dans les services publics – notamment d'éducation – de recruter et de former des fonctionnaires pour assurer des missions directement utiles à la nation, ce n'est pas le choix qui a été fait.

Priver l'éducation de 25 mds d'euros résulte donc d'un choix. La récupération des cadeaux fiscaux et baisses d'impôts accordés aux plus riches permettrait d'enclencher d'autres perspectives pour l'éducation, à commencer par **créer les moyens nécessaires pour lutter contre les inégalités scolaires.**

Gageons que la croissance record annoncée pour 2021 permettra d'engager d'autres perspectives pour l'École !

Des moyens au service d'une politique

La **priorité accordée au primaire** durant le quinquennat a eu pour effet de concentrer les créations de postes au niveau du premier degré, au détriment du second degré. Les écoles auront bénéficié d'**un peu plus de 12 000 postes** sur ces cinq dernières années et le nombre d'enseignant·es aura également progressé.

Ces créations de postes accompagnent une réforme massive du système éducatif initiée par la loi « *pour une école de la confiance* ». Elles sont donc fléchées pour répondre aux **nombreuses priorités engagées par le ministère** : dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire, plafonnement des effectifs des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves hors éducation prioritaire, amélioration des décharges de direction, créations d'ULIS et d'unités d'enseignement autisme, moratoire sur les fermetures d'écoles rurales sauf accord du maire...

Or ces réformes consomment de nombreux moyens. Non seulement les créations de postes sur le quinquennat y auront été englouties, mais les priorités ministérielles ont également nécessité de récupérer des postes ailleurs : fermetures de classes, extinction du dispositif PDMQDC, recul sur la scolarisation des moins de 3 ans, abandon des RASED, fermetures de postes de remplaçant·es... **Ce fléchage des moyens ne laisse aucune marge de manœuvre lors des opérations de cartes scolaires dans les départements.**

Des menaces planent aussi sur la répartition nationale des moyens, calculée selon des critères sociaux et territoriaux objectifs. Au lieu d'allouer les postes sur une base équitable visant à combler les inégalités, le ministre Blanquer impose le modèle d'une **école libérale où les moyens viendront récompenser les établissements qui s'engagent dans des contractualisations avec les collectivités territoriales**. Les contrats éducatifs locaux (CLA) – qui signent la fin de l'éducation prioritaire – ou l'expérimentation dans les écoles de Marseille en sont des exemples parlants

cf. épisode 4

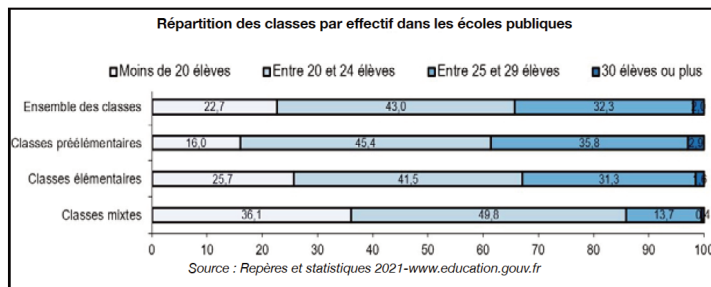
#Une école bouleversée dans sa structuration et sa gouvernance

Des effectifs encore trop lourds

Malgré la communication massive sur la baisse des effectifs grâce aux dédoublements de classe en éducation prioritaire, le bilan du ministre Blanquer, quant au nombre d'élèves par classe, est loin d'être satisfaisant.

Le dernier rapport de l'OCDE montre que la taille moyenne des classes du primaire n'a pas évolué entre 2017 et 2021. Elle reste bloquée à 23 élèves. Chez nos voisins européens, les classes comptent 19 élèves en moyenne. Une différence notable quand on connaît l'impact d'un effectif réduit dans la réussite de chaque élève.

Aujourd'hui en France, dans les écoles publiques, près de 88 000 classes ont des effectifs supérieurs à 25 et même, plus de 5 100 classes dépassent 30 élèves !



Certes, en éducation prioritaire, les moyennes ont baissé sous l'effet du dédoublement des CP et CE1. Mais à quel prix ? En déshabillant Pierre pour habiller Paul, cela s'est fait au détriment des autres niveaux en éducation prioritaire, des autres écoles et des moyens de remplacement. Par exemple, hors éducation prioritaire, en milieu urbain, les classes affichent des effectifs de 23,9 élèves en moyenne.

Une autre donnée éloquent, dans les comparaisons internationales, est le taux d'encadrement. Ce taux correspond au nombre d'élèves par enseignant·e. Celui-ci est nettement supérieur au taux d'encadrement moyen dans l'Union Européenne : **19 élèves par enseignant·e en France contre seulement 13 en moyenne en Europe.**

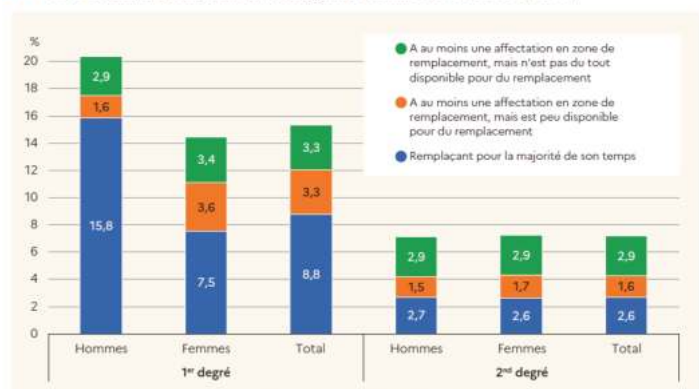
Le dispositif « plus de maîtres que de classes » porté par le SNUipp-FSU, plébiscité par la profession et supprimé par le gouvernement permettait d'améliorer considérablement ce taux d'encadrement.

Le remplacement, point noir du ministère

Que nous révèle la situation actuelle dans les écoles que nous ne savions déjà ? **Les emplois tels qu'ils sont répartis dans le premier degré ne laissent pas ou peu de marges de manœuvre pour remplacer la totalité des enseignant-es absent-es car les moyens de remplacement disponibles n'y suffisent pas.**

Il manque aujourd'hui un nombre important de titulaires remplaçant-es mobilisables pour couvrir les absences de courte durée. De nombreux remplaçant-es sont déjà immobilisé-es dès le début de l'année (affectation sur des postes non pourvus, compensation des décharges de direction, compensation des temps partiels...).

► 1 Part des remplaçants parmi les enseignants titulaires en 2019-2020 (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires enseignant dans le secteur public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2019.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Ref. : Note d'Information, n° 20.45. © DEPP

Aujourd'hui 8,8% des enseignant-es titulaires sont remplaçant-es, c'est insuffisant.

La réponse qui consiste à faire appel à des enseignant-es contractuel·les pour pallier les problèmes de remplacement, à l'année ou de façon temporaire, n'est pas acceptable.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de consacrer plus de moyens au remplacement en portant, dans un premier temps, la part de remplaçant-es à 10% du nombre total d'emplois dans le 1er degré.

cf. épisode 1

#Une profession abîmée

Dédouplements des CP et CE1 : la mise à mort du dispositif « Plus de Maîtres Que De Classe » pour des résultats décevants

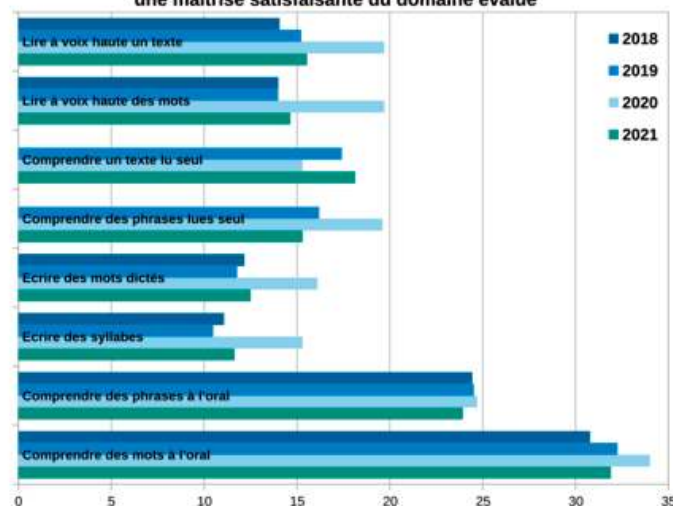
Mesure phare de Jean-Michel Blanquer, le dédoublement des classes de CP en REP, puis de CE1 et GS a provoqué **le démantèlement du dispositif « Plus de maîtres que de classe ».**

Pourtant, malgré le satisfecit du ministre, le bilan est, comme le relève un rapport sénatorial, plus que mitigé. Un récent bilan de la DEPP pointe des effets très mesurés, particulièrement en REP +.

Toutes compétences mesurées confondues, l'effet estimé est de 9% d'écart-type en français, et 13% en maths, ce qui, comme le relève Roland Goigoux peut être interprété comme une progression d'une moyenne générale sur 20 de 0,36 points en REP + par rapport à aux élèves hors REP à condition sociale équivalente. **L'effet est près de deux fois moindre que celui escompté** au vu des autres expériences de réduction des effectifs menées dans d'autres pays (20% d'écart-type).

L'évolution de l'écart de performance entre REP+ et hors REP pour les évaluations nationales CE1 invite aux mêmes conclusions.

Différence hors REP / REP + de la part des élèves présentant une maîtrise satisfaisante du domaine évalué



Les « plus de maîtres que de classe » constituaient pourtant **un dispositif plébiscité par les écoles, levier de transformation des pratiques pédagogiques** dont pouvait bénéficier l'ensemble des classes d'âge d'élèves. La parution des résultats de l'évaluation du dispositif par la DEPP a été bloqué par Jean-Michel Blanquer à son arrivée au ministère...

Scolarisation obligatoire dès 3 ans, un cadeau au privé

L'âge de la scolarité obligatoire est passé en 2019 de 6 à 3 ans, alors que les enfants de cette tranche d'âge étaient déjà scolarisés à près de 98%.

Le seul effet réel de cette modification est l'**obligation de financement des maternelles privées par les collectivités territoriales diminuant d'autant l'investissement dans l'enseignement public.** Cela a également pour conséquence de restreindre encore l'investissement consacré à la scolarisation des moins de 3 ans.

***Le SNUipp-FSU demande
un véritable plan d'urgence
pour l'éducation
avec un investissement massif
sous la forme d'un engagement
budgétaire pluriannuel.***

***Cela passe par
l'abaissement des effectifs
dans toutes les classes,
des postes de remplacement,
un abondement des RASED,
la reconstitution des
« plus de maîtres que de classes »,
une augmentation conséquente
des décharges pour la direction
ainsi que des moyens pérennes
pour l'aide administrative,
des emplois d'AESH
à la hauteur des besoins...***

***Au lieu de cela, le ministère
mise sur les fonds de tiroir
en guise de clôture d'exercice.***

Retrouvez les 7 épisodes du bilan de la politique éducative de Blanquer par le SNUipp-FSU



#BILAN BLANQUER
Une profession abîmée



#BILAN BLANQUER
Des inégalités scolaires toujours plus fortes



#BILAN BLANQUER
Crise sanitaire : une gestion calamiteuse



#BILAN BLANQUER
Une école bouleversée dans sa structuration et sa gouvernance



#BILAN BLANQUER
Des personnels malmenés : salaires et droits



#BILAN BLANQUER
***Une conception excluante de la laïcité
et des valeurs de l'Ecole***



#BILAN BLANQUER
Investissement dans l'école